

CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

DECLARATION D'ADHESION

Je soussigné(e), Nom, prénom :

Adresse :

..... Code postal : Ville :

Tel :

Surface forestière engagée (Ha, a, ca) :

Agissant en tant que : Propriétaire(1) – Mandataire d'un GF (2)- Coindivisaire (3)

Autre forme de propriété à préciser :

Dénomination et N° SIRET du GF le cas échéant :

Des parcelles boisées désignées ci-dessous(4) :

Dép.	Commune	Section	N°	Contenance
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Déclare adhérer aux principes du code de bonnes pratiques sylvicoles proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie.

Je respecterai les principes essentiels de gestion durable et appliquerai à mes parcelles boisées les recommandations des fiches les mieux adaptées définissant les modalités de conduite des peuplements de ma forêt pour une durée de dix ans à partir de la date de signature.

Fait à....., Le.....

Signature(s)

Joindre obligatoirement :

- Un extrait de carte au 1/25.000^{ème} avec localisation de la propriété boisée. (Le CRPF peut vous fournir le fond de carte de la commune sur simple demande)

Joindre éventuellement :

- Une photocopie du plan cadastral des parcelles, avec leur numéro.
- Un extrait de matrice cadastrale récent permettrait de confirmer le type de propriété et l'existence de droits partagés.

(1) Si les parcelles sont grevées d'un droit réel de jouissance, la déclaration d'adhésion est signée conjointement par le propriétaire et le titulaire de ce droit (usufruitier, emphytéote...) qui doit alors être identifié. (2) Pour un groupement forestier, joindre le mandat avec signature du gérant. (3) En cas d'indivision, les noms et signatures de l'ensemble des coindivisaires sont à mentionner au verso. (4) Compléter le tableau au verso si nécessaire.

